

WattEnCor

OUVRE SON CAPITAL **aux citoyens concernés par la transition énergétique**



Votre Épargne Verte, Locale et Citoyenne

SAS à capital variable
450 route de la Molandière 69170 St Clément-sur-Valsonne
Immatriculée au RCS Villefranche/Tarare n°852 819 663
www.wattencor.fr contact@wattencor.fr
Tel : 06 73 18 38 78

Les investisseurs sont informés que la présente offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Table des matières :

I.	Activité de l'émetteur et du projet.	3
II.	Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet	4
a.	Risques liés à la production d'énergie renouvelable :	4
b.	Risques liés à la situation financière de la société :	5
III.	Capital social	5
IV.	Titres offerts à la souscription	6
a.	Droits attachés aux titres offerts à la souscription	6
b.	Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription.....	7
c.	Risques attachés aux titres offerts à la souscription	7
d.	Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre	7
V.	Relations avec le teneur de registre de la société	8
VI.	Modalités de souscription.....	8
a.	Calendrier de l'offre	8
b.	Modalités de restitution du montant de la souscription en cas de non-réalisation de l'offre ou de sur souscription	9

I. Activité de l'émetteur et du projet.

La SAS WattEnCOR a pour objet :

- De mettre en œuvre les moyens de production d'énergie renouvelable les plus adaptés au territoire par l'acquisition de matériels, leur déploiement optimisé sur des surfaces publiques ou privées (à l'exception des terrains cultivables) en préservant autant que possible la biodiversité,
- D'assurer le suivi et la maintenance de ces matériels, la préservation de l'intégrité des surfaces louées en fin de bail et le recyclage des équipements en fin de vie,
-
- L'achat et la vente d'énergie dans le meilleur intérêt de ses sociétaires,
-
- Création d'une dynamique citoyenne et partenariale résolue en matière de transition énergétique territoriale,
-
- Diffusion de l'expérience et des savoir-faire pour l'essaimage des bonnes pratiques,
-
- toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ou indirectement, ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédit, utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social ainsi défini.

L'émetteur souhaite financer la réalisation d'un ensemble de centrales photovoltaïques installées sur des toitures louées à leur propriétaire, ou des ombrières ou même au sol sur de terrains impropres à l'usage agricole, ou compatibles avec l'agrilvoltaïsme et développer l'autoconsommation individuelle ou collective. La présente levée de fonds vise à apporter les fonds propres nécessaires à cette opération groupée. Un emprunt bancaire complètera le financement. Des comptes courants d'associés pourront, également, être souscrits pour couvrir le besoin de trésorerie.

L'électricité produite sera vendue par l'émetteur via un tarif d'achat fixé par l'Etat pour une durée de 20 ans ou via un tarif qui sera soumis à un Appel d'Offre simplifié de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) en fonction de la taille de l'installation projetée et de l'évolution des pratiques légales de ce dispositif.

L'objectif est de lever un montant maximum de **150 000 €** supplémentaires en parts sociales, entre **le 01/01/2026 et le 31/12/2030**, nécessaire pour assurer le financement en fonds propres du projet susmentionné.

La souscription s'effectue dans le cadre de l'article L294-1 du Code de l'Énergie autorisant les sociétés par actions régies par le livre II du code de commerce et les sociétés coopératives régies par la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 constituées pour porter un

projet de production d'énergie renouvelable à proposer des parts de leur capital aux personnes physiques et aux collectivités territoriales.

Cette levée de fond fait suite à la levée précédente par la SAS WATTENCOR qui a duré 5 ans et a ramené 93500€.

Vous êtes invités à cliquer sur les liens hypertextes suivants pour accéder :

- *Aux comptes existants ;¹*
- *Au dernier PV d'Assemblée Générale contenant la liste des membres du conseil de gestion ;²*
- *Aux statuts de la société.³*

Une copie des rapports des organes sociaux à l'attention des assemblées générales du dernier exercice peut être obtenue sur demande à l'adresse suivante :

contact@wattencor.fr

II. Risques liés à l'activité de l'émetteur et à son projet

Les principaux risques liés à l'investissement en capital dans des installations de production d'énergie renouvelable sont :

a. Risques liés à la production d'énergie renouvelable :

➤ Risques de développement :

Des études de structures, de dimensionnement et de raccordement sont réalisées. Elles peuvent conduire à abandonner un ou des projets d'installations photovoltaïques et remettre en question le plan de financement (Non-concrétisation d'une ou plusieurs promesses de bail).

➤ Risques juridique :

Concernant l'autoconsommation individuelle ou collective, nous prenons des engagements pour une durée à définir avec le preneur. Il y a donc toujours le risque que l'un des contractants ne renouvelle pas son contrat d'achat d'électricité. Mais ce risque est tempéré car dans ce cas l'électricité pourra toujours être vendue à EDF sous le régime de l'Obligation d'achat, et ce sur 20 ans.

¹ <https://nuage.coopawatt.fr/s/p4XRwsDTsYYjg6Z>

² <https://nuage.coopawatt.fr/s/9Gc9ezQfNmKWLCp>

³ <https://nuage.coopawatt.fr/s/TDp7HNsNErMQHgb>

Les évolutions réglementaires à venir, par exemple la politique gouvernementale concernant le photovoltaïque, seront prises en compte pour l'appréciation des projets futurs.

➤ Risque financement et assurances :

La réalisation du projet est soumise à l'obtention d'un prêt bancaire et d'une police d'assurance adéquate.

b. Risques liés à la situation financière de la société :

➤ Risque lié à la variabilité du capital :

Chaque actionnaire peut se retirer de la société s'il le souhaite. Une clause d'inaliénabilité interdit d'effectuer cette sortie avant un délai de 5 ans à compter de la souscription (sauf cas exceptionnels notifiés dans les statuts (perte d'emploi, cessation d'activité...[*article 13*]))

➤ Risque lié à la situation financière de la société.

- ✓ Actuellement, avant la réalisation de la levée de fonds de la présente offre, la société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie pour les 6 prochains mois.
- ✓ Enfin l'objectif est d'atteindre au minimum **30 000€** en montant de souscriptions supplémentaires **au plus tard le 31/12/2026**.

➤ Risque lié au caractère bénévole des personnes impliquées dans la gestion et le fonctionnement de la société (risque de faible disponibilité des personnes notamment). Avec le temps, de nouveaux risques pourront apparaître et ceux présentés pourront évoluer.

III. Capital social

Le capital social de la société est intégralement libéré. A l'issue de l'offre, le capital social de la société sera composé d'une seule catégorie d'actions ordinaires conférant des droits identiques.

Tableau décrivant la répartition de l'actionnariat de la société en janvier 2026 :

Collège	Nb actionnaires	Nb de parts	Capital €	% du total	% des droits de vote
Collège A	13	139	13 900	14.9%	36%
Collège B	35	795	79 500	85%	32%

Collège C	1	1	100	0.1%	32%
Total	49	935	93 500	100%	100%

Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital social qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social.

La SAS WATTENCOR est constituée de trois collèges. Les associés relèvent d'un seul de ces collèges.

Le principe est un associé = une voix.

Les collèges de vote ne sont pas des instances titulaires de droits particuliers.

Les collèges permettent de pondérer le résultat des votes en assemblée générale.

Aucun collège ne peut détenir moins de 10 % des droits de vote, ni plus des deux tiers.

Les coefficients de pondération ne sont pas pris en compte pour le calcul des quorums.

[*article 15*]

Tableau des collèges :

Collège A « Associés Actifs et Association CORASOL » constitué par les Associés fondateurs, l'association CORASOL et les associés actifs personnes physiques sur décision du Conseil de Gestion	36,00%
Collège B : « Citoyens et Acteurs locaux » constitués par les personnes physiques non-membres du Collège A, y compris les bailleurs	32%
Collèges C : « Personnes morales de droit privé ou de droit public », constitué par les associations, les entreprises et les collectivités non-membres du Collège A	32%

IV. Titres offerts à la souscription

a. Droits attachés aux titres offerts à la souscription

Les titres offerts sont des actions ordinaires décrites au titre III (capital), [*article 10.4*]

[Vous êtes invités à vous référer au lien hypertexte des statuts de la société pour accéder à l'information exhaustive sur les droits et conditions attachés aux titres qui vous sont offerts \[articles 10.1 et 10.4 des statuts\]](#)

Une information est donnée sur le niveau de participation auquel les dirigeants de l'émetteur se sont eux-mêmes engagés dans le cadre de l'offre proposée dans la limite des 20% du capital social [*en référence de l'article 10.1*].

Fonction	Nb de parts	Capital €	% du total	% des droits de vote
Président	103	10 300	11%	36%

et Membres du conseil de gestion				
---	--	--	--	--

Tableau 1: Proportion des actions des membres du Conseil de Gestion comparé à toutes les actions, au 01/01/2026

b. Conditions liées à la cession ultérieure des titres offerts à la souscription

- Les clauses restreignant la faculté de céder les titres souscrits (ex : clauses d'agrément, clauses d'inaliénabilité) [article 13]
- Les clauses de cession forcée (ex : clauses d'exclusion, clauses de rachat, obligation de sortie conjointe en cas de changement de contrôle), en précisant notamment les conditions financières et la part de titres souscrits par l'investisseur qu'il sera tenu de céder.
- Les clauses conférant un droit de sortie conjointe en cas de survenance d'un fait générateur (ex. : changement de contrôle).

L'investisseur est invité à se référer aux statuts de la société pour accéder aux stipulations exhaustives sur les droits et conditions attachés : [article 13 des statuts de SAS WATTENCOR]

c. Risques attachés aux titres offerts à la souscription

L'investissement dans des sociétés non cotées comporte des risques spécifiques :

- Risque de perte totale ou partielle du capital investi ;
- Risque d'illiquidité : la revente des titres n'est pas garantie, elle peut être incertaine, partielle, voire impossible ;
- Le retour sur investissement dépend de la réussite du projet financé.

d. Modification de la composition du capital de l'émetteur liée à l'offre

La société est à capital variable et comprend un grand nombre d'actionnaires dont il est impossible de connaître précisément la nature avant la fin de l'offre.

	Avant réalisation de l'offre	Après réalisation de l'offre
Nombre de parts sociales	Registre des titres au 01/01/2026 (935 parts)	2 435
Nombre d'actionnaires et part	Au 01/01/2026 (49)	Indéfini

du capital détenu		
Droits de vote	1 voix/sociétaire, quel que soit le nombre de parts sociales détenues.	

V. Relations avec le teneur de registre de la société

Identité du teneur de registre de la société :

Nom : **VETTORI** Prénom : **Pierre**
Domicilié à : 11 chemin des Prés 69170 TARARE
Téléphone : 06 73 18 38 78.
Courriel : contact@wattencor.fr

Les copies des inscriptions aux comptes individuels des investisseurs dans les livres de l'émetteur pourront être délivrées par courriel ou par courrier postal à la personne concernée ci-dessus.

VI. Modalités de souscription

Les bulletins de souscription sont recueillis par mail à l'adresse suivante : contact@wattencor.fr,

ou par format papier à l'adresse

11 chemin des Prés 69170 TARARE

Un reçu est remis au souscripteur.

Le paiement se fait par chèque ou virement.

Vous êtes invités à cliquer sur le(s) lien(s) hypertexte(s) suivant(s) pour accéder à la documentation juridique vous permettant de répondre à l'offre :

bulletin de souscription

<https://corasol.fr/iserv/dlfiles/dl.php?ddl=bulletin-de-souscription-dactions-a-la-societe-de-production.pdf>.

a. Calendrier de l'offre

- Date de l'ouverture de l'offre : **01/01/2026**

- Date de clôture de l'offre : **31/12/2030**

Les investisseurs sont débités de la somme correspondant au montant de leur souscription dans un délai de 2 mois ou les titres seront émis dans un délai de 2 mois après la souscription.

- Publication des résultats de l'offre sur le site web de la société :

<http://www.wattencor.fr>

b. Modalités de restitution du montant de la souscription en cas de non-réalisation de l'offre ou de sur souscription

La société locale se réserve la possibilité de rembourser par virement/par chèque le souscripteur en cas de sur-souscription. La date d'inscription sur le registre fait foi. Dans ce cas, un reçu est également demandé à l'actionnaire concerné.

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :

Mention manuscrite :

Date :

Nom :

Prénom :

Signature :